

Offre de stage de recherche M2

« Cotransportage de colis » : enjeux, défis pratiques et questions de recherche

Objectif, questions et tâches de recherche

Le **cotransportage de colis**, défini par l'article 40 de la loi LOM de 2019 (et aujourd'hui **article L3232-1-du code des transports**¹) est une nouvelle pratique alternative de distribution de colis ou marchandises, issue de l'économie dite collaborative/économie de plateformes. Elle consiste par exemple à permettre à des particuliers dits « cotransporteurs » de rendre service à leurs voisins, en leur livrant à domicile leurs courses ou leurs achats commandés dans des magasins. Le cotransportage se développe rapidement en France via des acteurs comme Cocolis, Shopopop, Tut-tut et Yper, sur des segments de distribution alimentaire, du commerce détail ou encore de la livraison de particulier à particulier.

Ces solutions soulèvent **des questionnements importants** quant à leurs impacts économiques et territoriaux et aux externalités réelles de leur développement (potentiellement : transport non optimisé, exploitation de personnes en précarité, concurrence déloyale avec le transport routier de marchandises, dérives possibles avec des comptes multiples, sous-location de comptes, questions de responsabilité du transport des marchandises, nouveaux modes de mobilité de logistique urbaine).

Du fait de la jeunesse de ces nouvelles pratiques, la recherche scientifique n'a pas ou très peu couvert les impacts de ces plateformes de livraison d'un type très spécifique.

Il est proposé pour ce stage de recherche :

- De faire une **synthèse (inédite) de la connaissance générale de ce nouveau secteur** : quelles plateformes, quelles typologies de donneurs d'ordre/clients, quelles typologies de marchandises, quels volumes en nombre de livraisons, en chiffre d'affaires. Synthèse des dimensions juridiques et économiques.
- De **déterminer le profil des cotransporteurs** (catégories socio-professionnelles, motivations, montant des rétributions annuelles, part du cotransportage par rapport à l'activité professionnelle).
- De **déterminer les caractéristiques de mobilité** des cotransporteurs et les **impacts territoriaux** de leurs activités : quel trafic, quels véhicules, quels territoires.
- De déterminer les **conséquences économiques sur les entreprises de livraison traditionnelles** opérant sur les mêmes segments d'activité (prix moyen et différence avec les prix habituels constatés sur le marché, nombre d'emplois salariés supprimés par ces pratiques), ainsi que les conséquences pour les comptes sociaux.

Ce stage de recherche sera réalisé en partenariat avec le **Syndicat National des Transports Légers** (<https://www.sntl.fr/>) et la **Fédération Professionnelle de Cyclologistique** (<https://lesboitesavelo.org/cyclologistique/>) avec qui la ou le stagiaire aura des contacts privilégiés.

¹ Le cotransportage de colis se définit comme l'utilisation en commun, à titre privé, d'un véhicule terrestre à moteur effectuée à titre non onéreux, excepté le partage des frais, pour transporter des colis dans le cadre d'un déplacement qu'un conducteur effectue pour son propre compte. La mise en relation, à cette fin, du conducteur et de la ou des personnes qui lui confient leur colis peut être effectuée à titre onéreux et n'entre pas dans le champ des professions définies à l'article L. 1411-1. L'activité de cotransportage n'entre pas dans le champ des professions de transporteur public routier de marchandises mentionnées à l'article L. 3211-1. Le montant des contributions financières reçues par un conducteur au titre du partage des frais pour l'exercice de l'activité de cotransportage de colis ne doit pas excéder un plafond annuel fixé par arrêté du ministre chargé des transports. Le dépassement de ce plafond entraîne la qualification d'activité professionnelle de transport public routier de marchandises.

Les étudiant.es que nous recherchons et ce que ce stage peut leur apporter

Ce stage concerne les étudiant.es intéressé.es par la **logistique urbaine** et les défis économiques, sociaux, territoriaux et environnementaux qui l'accompagnent. Il porte sur des thématiques fortement porteuses, notamment pour une carrière professionnelle au niveau territorial ou de l'expertise, ou pour des activités ultérieures de recherche (thèse, thèse CIFRE). Ce stage permet l'approfondissement de la connaissance d'un secteur, celui de la **logistique urbaine de plateforme**, en forte évolution et dont l'importance pour les sujets de mobilité urbaine commence tout juste à apparaître. Le sujet touche aussi à la question des nouvelles données permettant la collecte d'information sur les nouvelles formes de la logistique urbaine.

Le stage est développé sous forme d'un partenariat entre des acteurs du monde de la logistique urbaine (**Syndicat National des Transports Légers** <https://www.sntl.fr/> et **Fédération Professionnelle de Cyclologistique** <https://lesboitesavelo.org/cyclologistique/>) et la **Chaire Logistics City** (<https://www.lvmt.fr/chaires/logistics-city/>), une équipe de recherche de l'Université Gustave Eiffel. Ce partenariat donne une visibilité importante au stagiaire, tout en lui permettant le développement d'une appétence pour une expertise sur la thématique de la logistique urbaine qui recrute fortement (opérationnel, étude, recherche).

Le ou la stagiaire fera partie de l'**équipe de la Chaire Logistics City**, incluant la participation à des visites de sites, à des événements et à des rencontres d'acteurs. Le stage s'inscrit dans le thème 2 (nouvelles pratiques) et le thème 3 (politiques publiques ; nouvelles données) de la Chaire Logistics City.

Les principaux résultats du rapport de recherche auront (forte) vocation à être publiés sous diverses formes : publications scientifiques, synthèses, présentations.

Localisation du stage : Cité Descartes/Université Gustave Eiffel à Champs-sur-Marne avec accès aisément de 20 minutes en RER A à Paris.

Durée : 6 mois à déterminer par le stagiaire entre février et septembre 2026.

Encadrement : Laetitia Dablanc (Directrice de recherche LVMT/Chaire Logistics City), co-encadrants chez SNTL et FPC.

Gratification : tarif habituel stagiaire en vigueur.

Pour postuler :

Ce stage vient en appui de la réalisation du mémoire de master 2. Nota Bene : nous n'examinerons pas la candidature d'étudiant(e)s qui auraient un mémoire de recherche à mener sur un sujet différent, afin que le ou la stagiaire puisse consacrer l'essentiel du temps du stage au sujet.

Le stage requiert de l'autonomie, un intérêt pour les enquêtes qualitatives et un intérêt pour la recherche de terrain et les entretiens dans le monde professionnel et institutionnel.

Un bon niveau d'anglais serait un plus.

Outre l'aménagement et l'urbanisme, les candidatures de disciplines universitaires variées (sociologie, économie, géographie économique, science politique, gestion, ingénierie des transports, etc.) sont également invitées, la problématique du mémoire pouvant s'adapter à l'expertise et aux centres d'intérêt de l'étudiant(e) finalement retenu(e).

CV et lettre d'intérêt courte et motivée à envoyer d'ici le 20 janvier 2026 à laetitia.dablanc@univ-eiffel.fr